Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Rapport sur les frais
Exercice 2020-2021

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2021

Nº de catalogue Ci1-32F-PDF

ISSN 2562-2323

Le présent document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à www.canada.ca[i].

Le présent document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Message du ministre 5

À propos du présent rapport 7

Remises 8

Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais... 9

Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais..... 10

Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais 11

Notes en fin de texte 87

Message du ministre

Au nom d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, j'ai le plaisir de vous présenter notre Rapport sur les frais de 2020-2021.

La *Loi sur les frais de service* fournit un cadre législatif moderne qui permet une prestation économique des services et, grâce à l'amélioration des rapports au Parlement, renforce la transparence et la surveillance.

Comme l'année dernière, une liste détaillée de chaque frais relevant de la compétence du ministère, accompagnée des ajustements prévus, a été ajoutée aux exigences en matière de présentation de rapport.

Le rapport de cette année continue de fournir plus de détails sur chaque frais, comme le type et le taux de rajustement, la norme de service et le rendement. Ces renseignements fournissent un contexte supplémentaire sur chaque frais, dans l'esprit d'une gestion des frais ouverte et transparente.

Veuillez noter que les mesures de restriction des voyages aériens et des frontières mises en œuvre pour contrôler la propagation de la COVID-19 et protéger la santé et la sécurité des Canadiens ont entraîné une baisse des recettes dans tous les secteurs d'activité d'IRCC et une perturbation massive de la capacité et de l'activité de traitement. Par rapport à 2019-2020, IRCC a enregistré une baisse importante de ses recettes.

J'accueille favorablement la transparence et la surveillance accrues que favorise le régime de présentation de rapport de la *Loi sur les frais de service*[ii].

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

À propos du présent rapport

Le présent rapport, qui est déposé en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*, y compris le *Règlement sur les frais de faible importance*[iii] et l'article 4.2.8 de la *Directive sur les frais et les autorisations financières spéciales*[iv], contient des renseignements sur les frais que l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada nom du ministère avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021[1].

Les ministères du gouvernement du Canada peuvent établir des frais pour des services, des licences, des permis, des produits et l'utilisation des installations et pour d'autres autorisations de droits ou privilèges ou pour le recouvrement, entièrement ou partiellement, de coûts engagés relativement à un régime de réglementation.

À des fins de rapport, les frais doivent être classés selon les trois mécanismes d'établissement des frais suivants :

1. Au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais
   - L'autorisation d'établir des frais est déléguée à un ministère, à un ministre ou au gouverneur en conseil en vertu d'une loi fédérale.
2. Par contrat
   - Les ministres ont le pouvoir de conclure des contrats, qui sont habituellement négociés entre le ministre et un particulier ou une organisation et qui prévoient les frais et d'autres modalités. Dans certains cas, ce pouvoir peut également être conféré par une loi fédérale.
3. Selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères
   - Le pouvoir d'établir ses frais est délégué en vertu d'une loi du Parlement ou d'un règlement, et le ministre, ministère ou le gouverneur en conseil n'a aucun contrôle sur le montant des frais.

Le présent rapport contient des renseignements sur tous les frais qui relèvent du pouvoir d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Les renseignements portent sur les frais qui sont assujettis à la *Loi sur les frais de service* et ceux qui ne sont pas visés par la *Loi sur les frais de service*.

Pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais, le rapport indique les totaux par regroupement de frais ainsi que des renseignements détaillés sur chaque frais.

[1] Toutes les années présentées de cette façon se réfèrent aux exercices financiers.

Bien que les frais imposés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* aient été soumis à la *Loi sur les frais de service*, ils ne sont pas inclus dans le présent rapport. Des renseignements sur les frais liés aux demandes d'accès à l'information d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour 2020-2021 se trouvent dans notre rapport sur l'accès à l'information, qui est affiché sur la page Web : *Loi sur l'accès à l'information, Loi sur la protection des renseignements personnels, Rapport annuel 2020-2021*.[v]

Remises

Le présent rapport ne comprend pas les remises faites en vertu de la *Loi sur les frais de service* puisque cette exigence est entrée en vigueur le 1er avril 2021. Les remises émises en vertu de la *Loi sur les frais de service* seront déclarées pour la première fois, selon le cas, dans le Rapport de 2021-2022, qui sera publié en 2022-2023.

La *Loi sur les frais de service* exige que les ministères versent une remise, en partie ou en totalité, à un payeur de frais lorsqu'une norme de service est jugée non respectée. En vertu de la *Loi sur les frais de service* et de la *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, les ministères devaient élaborer des politiques et des procédures pour déterminer :

- si une norme de service a été respectée
- le montant des frais qui seront remis à un payeur si la norme en question n'a pas été respectée

La politique et les procédures de remise d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont été mises à la disposition du public le 1er avril 2021 et se trouvent sur la page Web suivante : Politique ministérielle sur les remises en vertu de la Loi sur les frais de service[vi].

Le « Montant total global pour 2020-2021, par mécanisme d'établissement des frais » présente le total des remises par mécanisme d'établissement des frais. Le « Montant total global, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais » fournit des détails supplémentaires sur les remises qui ont été émises en vertu de la loi habilitante l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et émises en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques en 2020-2021.

Montant total global, par mécanisme d'établissement des frais

Le tableau ci-dessous présente le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada avait le pouvoir d'établir en 2020-2021, par mécanisme d'établissement des frais.

Montant total global pour 2020-2021, par mécanisme d'établissement des frais

Mécanisme d'établissement des frais	Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
Frais établis par contrat	0	0	Les remises ne s'appliquent pas aux frais établis par contrat.
Frais établis selon une méthode reposant sur la valeur marchande ou un processus d'enchères	0	0	0
Frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais	527 688 691	2 631 057 810	24 050
Total	527 688 691	2 631 057 810	24 050

Montant total, par regroupement de frais, pour les frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

La section ci-dessous présente, pour chaque regroupement de frais, le total des recettes, des coûts et des remises pour tous les frais que l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021 et qui sont établis par l'un des textes officiels suivants :

- une loi
- un règlement

Par regroupement de frais, on entend un ensemble de frais liés à un seul secteur d'activité, bureau ou programme qu'un ministère avait le pouvoir d'établir pour ces activités.

Frais liés au programme de citoyenneté – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais liés au programme de citoyenneté

Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
31 672 000	154 602 840	0

Frais liés au programme de passeport – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais liés au programme de passeport

Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
50 844 997	360 006 664	24 050

Frais liés au programme de résidence permanente – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais liés au programme de résidence permanente

Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
134 520 589	1 436 027 624	0

Frais liés au programme de résidence temporaire – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais liés au programme de résidence temporaire

Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
258 377 432	598 260 315	0

Frais liés aux autres services – Montant total global pour 2020-2021

Regroupement de frais

Frais liés aux autres services

Recettes ($)	Coûts ($)	Remises ($)
52 273 673	82 160 367	0

Renseignements sur chacun des frais établis au titre d'une loi, d'un règlement ou d'un avis de frais

Cette section fournit des renseignements détaillés sur chacun des frais que l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada avait le pouvoir d'établir au cours de l'exercice 2020-2021 et qui ont été établis au titre de l'un des textes officiels suivants :

- une loi
- un règlement

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Mineurs demandant en son propre nom (âgé de moins de 18 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté*[vii] s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté*[viii] Annexe article 1

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
10% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Demandeurs adulte (âgé d'au moins 18 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 1.1

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
10% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
530

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
530

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Adoptions d'adultes (âgé d'au moins 18 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 1.2

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
530

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
530

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Demandeur de l'attribution de la citoyenneté - Adoptions de mineurs (âgé de moins de 18 ans) et mineurs (âgé de moins de 18 ans) demandant avec un parent

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 2

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : L'adoption de mineurs n'a pas de norme de service établie ; les mineurs qui font une demande avec un parent traitent les demandes dans les 12 mois.

Résultat en matière de rendement
Exemptés, 10% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Répudiation de la citoyenneté

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 3

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Réintégration dans la citoyenneté – Mineur

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 4

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Réintégration dans la citoyenneté – Adulte

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 5

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
530

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
10 675

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
530

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Preuve de citoyenneté

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 6

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
75

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 471 800

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
75

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Recherche de dossiers de citoyenneté

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la citoyenneté* s.27(1)(b)
- *Règlement sur la citoyenneté* Annexe article 7

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1993

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
75

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
56 175

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
75

Regroupement de frais
Frais liés au programme de citoyenneté

Frais
Droit exigé pour la citoyenneté

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques*[ix] s.19.1
- *Règlement sur la citoyenneté* s.32

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1995

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1995

Norme de service
Délivrer le droit exigé pour la citoyenneté dans un délai de 4 mois (entre la date d'attribution de la citoyenneté et la date de l'envoi de l'invitation à la cérémonie de citoyenneté).

Résultat en matière de rendement
27% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
4 467 400

Date de rajustement des frais en 2022-2023
31 mars 2023

Montant des frais en 2022-2023 ($)
107,57[2]

[2] Le Ministère a l'intention de demander des autorités d'arrondissement avant la date du rajustement du frais. Le Ministère prévoit charger 107,57$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport domestique - Passeport de 5 ans pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage*[x] Annexe article 1(a)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes de passeport présentées en personne à un bureau de passeport dans un délai de 10 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présentées par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présenttées en personne auprès d'un agent réceptionnaire dans un délai de 20 jours ouvrables.

Résultat en matière de rendement
81% des demandes traitées selon la norme; 78% des demandes traitées selon la norme; 19% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
95

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
2 847 815

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
106[3]

[3] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 95$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport domestique - Passeport de 10 ans pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 1(a)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes de passeport présentées en personne à un bureau de passeport dans un délai de 10 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présentées par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présenttées en personne auprès d'un agent réceptionnaire dans un délai de 20 jours ouvrables.

Résultat en matière de rendement
81% des demandes traitées selon la norme; 78% des demandes traitées selon la norme; 19% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
135

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
29 266 862

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
151[4]

[4] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 135$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport domestique - Passeport pour enfant (âgé de moins de 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 2(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes de passeport présentées en personne à un bureau de passeport dans un délai de 10 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présentées par la poste dans un délai de 20 jours ouvrables; Traiter les demandes de passeport présenttées en personne auprès d'un agent réceptionnaire dans un délai de 20 jours ouvrables.

Résultat en matière de rendement
81% des demandes traitées selon la norme; 78% des demandes traitées selon la norme; 19% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
57

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
8 244 366

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
64[5]

[5] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 57$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport à l'étranger - Passeport de 5 ans pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 1(b)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
96% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
165

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
439 560

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
239[6]

[6] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 165$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport à l'étranger - Passeport de 10 ans pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 1(b)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
96% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
235

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
4 401 080

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
341[7]

[7] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 235$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport à l'étranger - Passeport pour enfant (âgé de moins de 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 2(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
96% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
656 000

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
144[8]

[8] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 100$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Demandeur de passeport à l'étranger - Passeport provisoire dans le cadre du traitement d'une demande de délivrance de passeport

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 10

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
98% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
110

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
277 640

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
110

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Ajout d'un timbre spécial dans un passeport ou un autre document de voyage

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 11

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2012

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : même que le délai de traitement du passeport ou du document de voyage si la demande est faite avec la demande de document de voyage ; ou 10 jours ouvrables si la demande est faite

Résultat en matière de rendement
Le ministère n'avait pas de mécanisme pour effectuer le suivi du résultat global en matière de rendement
Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
585

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Conservation d'un passeport valide (dans les bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger pendant le traitement de la demande de remplacement de passeport)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* s.2(4)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
58 950

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Ajout d'une observation dans un passeport ou un autre document de voyage

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 12

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
29 700

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Copies certifiées conformes, jusqu'à trois, d'une partie d'un passeport ou d'un autre document de voyage

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 13

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service*: traiter les demandes dans un délai de 10 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
89% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
475 605

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Frais d'administration supplémentaires pour remplacer un passeport valide perdu ou volé

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 14

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
258 840

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services supplémentaires de passeport - Transfert d'un dossier de demande de délivrance d'un passeport entre les bureaux des organes gouvernementaux

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 15

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 3 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
88% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
45

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
164 835

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
45

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Certificat d'identité pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 3

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
15% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
235

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
67 114

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
251[9]

[9] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 235$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Certificat d'identité pour enfant (âgé de moins de 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 4

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
15% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
141

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
3 254

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
151[10]

[10]Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 141$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Titre de voyage de réfugié pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 5

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
15% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
95

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 008 935

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
106[11]

[11] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 95$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Titre de voyage de réfugié pour enfant (âgé de moins de 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 6

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 20 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
15% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
57

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
75 721

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
64[12]

[12] Le Ministère a l'intention de maintenir les frais de passeport constants jusqu'à la fin du cycle d'affaires de passeport de 10 ans (2023-2024), et de traiter les effets de la formule de frais par le biais d'un décret de remise en vertu du paragraphe 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Ministère prévoit de continuer à charger 64$ en 2022-2023.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services accélérés de passeport domestique (optionnel) - Retrait urgent, d'ici la fin du jour ouvrable suivant

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 7(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes avant la fin du jour ouvrable suivant

Résultat en matière de rendement
99% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (de 51 $ à 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
110

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
683 465

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
110

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services accélérés de passeport domestique (optionnel) - Retrait express, dans les 2 à 9 jours ouvrables

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 7(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 2 à 9 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
99% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
50

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 511 035

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
50

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services accélérés de passeport domestique (optionnel) - Enlèvement standard - 10 jours ouvrables

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 7(c)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 10 jours ouvrables

Résultat en matière de rendement
98% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
20

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
269 800

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
20

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Services accélérés de passeport domestique (optionnel) - Le jour même, en dehors des heures normales de service

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 8

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Traiter les demandes le jour même

Résultat en matière de rendement
96% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
335

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
57 285

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
335

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Titre de voyage d'urgence pour adulte (âgé d'au moins 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 9(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes avant la fin du jour ouvrable suivant

Résultat en matière de rendement
98% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
50

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
40 700

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
50

Regroupement de frais
Frais liés au programme de passeport

Frais
Titre de voyage - Ttire de voyage d'urgence pour enfant (âgé de moins de 16 ans)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage* Annexe article 9(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1992

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes avant la fin du jour ouvrable suivant

Résultat en matière de rendement
98% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
30

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
5 850

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
30

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Frais relatifs au droit de résidence permanente

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19.1
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xi] s.303(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
1995

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
500

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
36 139 122

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
515

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie du regroupement familial – Parrainage

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[xii] s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.304(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes à l'étranger – époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants à charge dans un délai de 12 mois.

Résultat en matière de rendement
37% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
75

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
3 596 765

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
75[13]

[13] L'augmentation des frais est calculée en utilisant le pourcentage d'augmentation cumulé au cours des deux années précédentes de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, arrondi aux cinq dollars les plus proches. En raison de l'arrondissement, les frais demeurent à 75 $.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie du regroupement familial – Demandeur principal adulte

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(a)(i), s.301(1)(a)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
37% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
475

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
16 815 983

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
490

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie du regroupement familial – Demandeur principal mineur

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(a)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service*: traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
37% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
75

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
292 860

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
75[14]

[14] L'augmentation des frais est calculée en utilisant le pourcentage d'augmentation cumulé au cours des deux années précédentes de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, arrondi aux cinq dollars les plus proches. En raison de l'arrondissement, les frais demeurent à 75 $.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie du regroupement familial – Époux ou conjoint de fait

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(a)(iii), s.301(1)(a)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
37% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
550

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
418 784

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
570

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie du regroupement familial – Enfant à charge

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(a)(iv), s.301(1)(a)(iii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 12 mois

Résultat en matière de rendement
37% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
150

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
647 453

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
155

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des gens d'affaires – Demandeur principal

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(b)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
1 575

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
1 625

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des gens d'affaires – Époux ou conjoint de fait

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(b)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
825

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
850

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des gens d'affaires – Enfant à charge

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(b)(iii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
225

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
478 760

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
230

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories économiques – Demandeur principal

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(c)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 6 mois (sans compter le temps de traitement par la province) via Entrée Express (demande électronique) ; traiter les demandes sur papier dans un délai de 11 mois (sans compter le temps de traitement par la province).

Résultat en matière de rendement
Par l'intermédiaire d'Entrée express: Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)-16%; Catégorie de l'expérience canadienne-38%; Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)- 5%; Programme des candidats des provinces- 41%. Demandes papier: Programme des candidats des provinces-8%; Programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec- 0% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
825

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
850

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories économiques – Époux ou conjoint de fait

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(c)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 6 mois (sans compter le temps de traitement par la province) via Entrée Express (demande électronique) ; traiter les demandes sur papier dans un délai de 11 mois (sans compter le temps de traitement par la province).

Résultat en matière de rendement
Par l'intermédiaire d'Entrée express: Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)-16%; Catégorie de l'expérience canadienne-38%; Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)- 5%; Programme des candidats des provinces- 41%. Demandes papier: Programme des candidats des provinces-8%; Programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec- 0% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
825

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
850

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories économiques – Enfant à charge

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.295(1)(c)(iii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 6 mois (sans compter le temps de traitement par la province) via Entrée Express (demande électronique) ; traiter les demandes sur papier dans un délai de 11 mois (sans compter le temps de traitement par la province).

Résultat en matière de rendement
Par l'intermédiaire d'Entrée express: Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)-16%; Catégorie de l'expérience canadienne-38%; Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)- 5%; Programme des candidats des provinces- 41%. Demandes papier: Programme des candidats des provinces-8%; Programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec- 0% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
225

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 137 420

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
230

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie des personnes protégées – Demandeur principal

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.301(1)(b)(i)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
550

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
570

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie des personnes protégées – Époux ou conjoint de fait

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.301(1)(b)(ii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
550

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
570

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie des personnes protégées – Enfant à charge

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.301(1)(b)(iii)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
150

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 913 615

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
155

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégorie des titulaires de permis – Demandeur

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.302

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
325

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
6 500

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
335

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des motifs d'ordre humanitaire – Demandeur principal

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.307(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
550

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
570

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des motifs d'ordre humanitaire – Époux ou conjoint de fait

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.307(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
550

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
570

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Catégories des motifs d'ordre humanitaire – Enfant à charge

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.307(c)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2020

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
150

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
237 236

Date de rajustement des frais en 2022-2023
30 avril 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
155

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Renouvellement ou remplacement de la carte de résident permanent (carte RP)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.308(2)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
50

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
8 320 320

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
50

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence permanente

Frais
Titre de voyage pour résident permanent (résidents permanents hors du Canada qui ne sont pas titulaires d'une carte RP)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.315

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
50

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
345 335

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
50

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Frais de participation au programme Expérience internationale Canada

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur la gestion des finances publiques* s.19(1)
- *Arrêté fixant le prix à payer par les nationaux étrangers en vue de participer au Canada à un programme d'échanges internationaux visant la jeunesse*[xiii] s.2

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2000

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2007

Norme de service
Traiter les demandes dans un délai de 8 semaines (56 jours ou moins)

Résultat en matière de rendement
24% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
156

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
0

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
161,35[15]

[15] Le Ministère a l'intention de demander des autorités d'arrondissement avant la date du rajustement du frais. Le Ministère prévoit charger 161$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Autorisation de voyage électronique (AVE)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.294.1(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2016

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2017

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : rendre des approbations automatiques dans les 5 minutes pour la plupart des demandeurs ; envoyer une correspondance avec les prochaines étapes dans les 72 heures aux demandeurs qui ne reçoivent pas de décision dans les 5 minutes.

Résultat en matière de rendement
100% des demandes traitées selon la norme; 78% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
7

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
1 518 846

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
7

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Visa de résident temporaire

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.296(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les nouvelles demandes de visa de visiteur soumises à l`étranger dans un délai de 2 semaines ; traiter les demandes de Super Visa pour parents et grands-parents soumises à l`étranger dans un délai de 16 semaines

Résultat en matière de rendement
27% des demandes traitées selon la norme; 41% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
33 701 797

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Visa de résident temporaire – Frais maximaux pour une famille

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.296(3)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes soumises à l`étranger dans un délai de 2 semaines

Résultat en matière de rendement
27% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
500

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
127 000

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
500

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Permis de séjour temporaire

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.298(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2010

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais. [16]

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
200

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
169 405

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
215,14[17]

[16] Le Ministère a l'intention de demander une dispense législative de la Loi sur les frais de service pour ce frais car une norme de service représentative et raisonnable ne peut être établie.

[17] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 200$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Permis de travail

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*s.299(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : Traiter les demandes soumises à l`étranger (tous les programmes sauf Expérience internationale Canada) dans un délai de 2 mois ; traiter les demandes de permis de travail soumises au Canada dans un délai de 4 mois

Résultat en matière de rendement
74% des demandes traitées selon la norme de 2 mois; 87% des demandes traitées selon la norme de 4 mois

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
155

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
78 824 003

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
155

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Permis de travail – Frais maximaux pour un groupe d'au moins trois artistes de la scène et leur personnel

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.299(3)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 2 mois

Résultat en matière de rendement
74% des demandes traitées selon la norme de 2 mois

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
465

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
4 560

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
465

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Permis d'études

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.300(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2015

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes soumises à l`étranger dans un délai de 2 mois ; traiter les demandes (nouveau permis et prolongation) soumises au Canada dans un délai de 4 mois.

Résultat en matière de rendement
59% des demandes traitées selon la norme; 91% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
150

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
70 873 415

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
150

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Prolongation de l'autorisation de séjourner au Canada en tant que visiteur (résident temporaire)

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.305(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2014

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Rétablissement du statut de résident temporaire

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.306(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.[18]

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
200

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
10 447 540

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
215,14[19]

[18] Le Ministère a l'intention de demander une dispense législative de la Loi sur les frais de service pour ce frais car une norme de service représentative et raisonnable ne peut être établie.

[19] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 200$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Frais pour les titulaires d'un permis de travail ouvert

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89.1(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.303.2(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2015

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2017

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
33 553 235

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
100

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Frais relatifs à la conformité de l'employeur

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89.2(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.303.1(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2015

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
230

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
230

Regroupement de frais
Frais liés au programme de résidence temporaire

Frais
Frais relatifs à la conformité de l'employeur – Frais maximaux

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89.2(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.303.1(7)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2015

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2019

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
690

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
Le ministère n'a pas été en mesure de saisir les recettes au niveau des frais; toutefois, il a pu effectuer un suivi des recettes au niveau du regroupement des frais.

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
690

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Détermination de la réadaptation – Grande criminalité

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.309(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.[20]

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
1 000

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
278 400

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
1 075,72[21]

[20] Le Ministère a l'intention de demander une dispense législative de la Loi sur les frais de service pour ce frais car une norme de service représentative et raisonnable ne peut être établie.

[21] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 1 000$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Détermination de la réadaptation – Criminalité

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.309(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.[22]

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
200

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
333 800

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
215,14[23]

[22] Le Ministère a l'intention de demander une dispense législative de la Loi sur les frais de service pour ce frais car une norme de service représentative et raisonnable ne peut être établie.

[23] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 200$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Autorisation de revenir au Canada

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.310

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.[24]

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (> 151 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
400

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
192 800

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
430,29[25]

[24] Le Ministère a l'intention de demander une dispense législative de la Loi sur les frais de service pour ce frais car une norme de service représentative et raisonnable ne peut être établie.

[25] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 200$ à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Certification et remplacement d'un document d'immigration / vérification du statut

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.311(1) / 311(2)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Norme de service
La norme de service suivante ne fait pas l'objet de remises en vertu de la *Loi sur les frais de service* : traiter les demandes dans un délai de 6 mois si les demandeurs sont éligibles.

Résultat en matière de rendement
87% des demandes traitées selon la norme

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Faible importance (< 51 $)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
30

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
298 710

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
30

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Accès aux données dans la base de données statistiques concernant l'immigration

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.314(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2002

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2013

Norme de service
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Résultat en matière de rendement
Il n'y a pas de norme de service établie pour les frais.

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Importants (Formule)

Montant des frais en 2020-2021 ($)
100 pour les premières 10 minutes et 30 pour minute additionnelle

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
6 500

Date de rajustement des frais en 2022-2023
1 décembre 2022

Montant des frais en 2022-2023 ($)
107,57 pour les premières 10 minutes et 32,27 pour minute additionnelle[26]

[26] Le ministère cherche à obtenir une exemption législative de la Loi sur les frais de service pour ces frais et n'a donc pas ajusté le montant des frais. Le Ministère prévoit charger 100$ pour les premières 10 minutes et 30$ pour minute additionnelle à la date du rajustement. Le Ministère n'a pas ajusté le montant des frais en 2020-2021. Le Ministère a l'intention de contrer les effets des non-ajustements en demandant l'autorisation de prendre un décret de remise conformément à l'article 23 (2.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Biométrie

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.315.1(1)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2013

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
85

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
40 454 628

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
85

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Biométrie – Frais maximaux pour une famille

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.315.1(3)(a)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2013

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
170

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
10 704 500

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
170

Regroupement de frais
Frais des autres services

Frais
Biométrie – Frais maximaux pour un groupe d'au moins trois artistes de la scène et leur personnel

Texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais

- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.89(1)
- *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* s.315.1(3)(b)

Année de mise en œuvre du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2013

Dernière année de modification du texte officiel qui a servi de fondement à l'établissement des frais
2018

Norme de service
Exemptés

Résultat en matière de rendement
Exemptés

Application du *Règlement sur les frais de faible importance*
Non assujettis à la *Loi sur les frais de service*

Montant des frais en 2020-2021 ($)
255

Recettes totales découlant des frais en 2020-2021 ($)
4 335

Date de rajustement des frais en 2022-2023
Sans objet

Montant des frais en 2022-2023 ($)
255

Notes en fin de texte

[i] *Gouvernement du Canada*, https://www.canada.ca/home.html
[ii] *Loi sur les frais de service*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.4/index.html
[iii] *Règlement sur les frais de faible importance*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2019-109/index.html
[iv] *Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales*, https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32502
[v] *Loi sur l'accès à l'information, Loi sur la protection des renseignements personnels, Rapport annuel 2020-2021*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html
[vi] *Politique ministérielle sur les remises en vertu de la Loi sur les frais de service*, https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/politique-ministerielle-remises-loi-frais-service.html
[vii] *Loi sur la citoyenneté*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-29/TexteComplet.html
[viii] *Règlement sur la citoyenneté*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-93-246/TexteComplet.html
[ix] *Loi sur la gestion des finances publiques*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11/
[x] *Règlement sur les droits pour les services de passeports et autres documents de voyage*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-253/index.html
[xi] *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés,* https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/
[xii] *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/
[xiii] *Arrêté fixant le prix à payer par les nationaux étrangers en vue de participer au Canada à un programme d'échanges internationaux visant la jeunesse*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-418/index.html